



Jean-Luc Pérat

Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Conférence de presse de rentrée

–

Avesnes, le vendredi 25 septembre 2009

Sommaire

Quelques chiffres pour rendre compte de mon mandat	p. 3
Dossiers nationaux	p. 4
Crise laitière : le Gouvernement est responsable	p.4
Réforme des collectivités locales : attention danger!	p. 6
Privatisation de la Poste : c'est non!	p. 8
Projet de loi pénitentiaire : une occasion manquée	p. 9
Dossier locaux	p. 10
Crise économique en Sambre-Avesnois	p. 10
Aménagement de la Route Nationale 2	p. 10
Réouverture de la Sambre	p. 11
Lycée agricole de Sains-du-Nord	p. 11
Le Pôle d'excellence rurale « Pierre & Bois »	p. 12
Permanence des soins en Sambre-Avesnois	p. 12
Réorganisation des structures intercommunales	p. 14
Le Pôle intercommunal de développement économique	p. 15
Commémoration du 70e anniversaire de la mort de Léo Lagrange	p. 16

Quelques chiffres pour rendre compte de mon mandat

chiffres arrêtés au 15 septembre 2009

Sambre-Avesnois

- ✓ **220 permanences** assurées sur la circonscription
- ✓ **720 dossiers individuels** suivis
- ✓ **2 250 courriers** envoyés
- ✓ **10** saisines du **Médiateur de la République**
- ✓ **2** saisines du **Médiateur national de l'énergie**
- ✓ **1** saisine de la **Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité**
- ✓ **80 dossiers communaux ou intercommunaux** soutenus
- ✓ **40 projets associatifs** suivis et **110 associations rencontrées**
- ✓ participation à **720 manifestations publiques** (inaugurations, cérémonies, fêtes, concerts...)
- ✓ obtention de **subventions spéciales pour 7 communes**

Assemblée nationale

- ✓ **présence à l'Assemblée** toutes les semaines de session (ordinaire et extraordinaire)
- ✓ membre de la **Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire** (suite à la réforme du règlement de l'Assemblée, et après avoir siégé à la Commission de la Défense et des Forces armées, puis à la Commission des Affaires économiques)
- ✓ **2 questions d'actualité** (taxation des « super bénéfiques » de Total, création de places en crèche)
- ✓ **3 questions orales** (Maison de Justice de Fourmies, tornade 2008 dans le Val de Sambre, reconstruction du Pont-canal de Vadencourt)
- ✓ **105 questions écrites** au Gouvernement
- ✓ **cosignataire de 48 propositions de loi**
- ✓ **8 interventions en séance publique**
- ✓ **48 interventions en commission**
- ✓ Classé par le site « nosdeputes.fr » **parmi les 150 députés les plus actifs**

Dossiers nationaux

Plutôt que de faire un descriptif de tous les dossiers de cette rentrée, je souhaite mettre l'accent sur quatre thèmes, quatre dossiers importants qui sont et qui vont être au cœur de l'actualité des prochaines semaines : la crise du lait, la réforme des collectivités locales, la privatisation de La Poste et le projet de loi pénitentiaire.

Crise laitière : le Gouvernement est responsable

Dans Le Monde du 28 mai 2009, l'ancien Ministre de l'Agriculture, Philippe Vasseur, expliquait la crise du lait par l'échec d'une réglementation souple. Il mettait en cause la volonté dérégulatrice du Gouvernement français à travers l'action de la direction générale de la concurrence (DGCCRF), et la doctrine libérale européenne à l'œuvre qui vise à casser toute régulation sur le marché agricole.

Ce diagnostic est bon, mais il faut le compléter. Nous n'avons cessé de le rappeler au ministre Bruno Lemaire et à son prédécesseur, Michel Barnier : la politique menée avec l'ensemble du Gouvernement porte les germes de la crise laitière. Elle mènera à d'autres crises agricoles, si une sérieuse révision du dogme libéral n'est pas immédiatement entreprise.

Plusieurs causes majeures peuvent expliquer cette crise. Elles sont manifestement intimement liées à la politique libérale qui prévaut à l'échelle européenne et dans notre pays.

La dérégulation du marché du lait en Europe

Il faut le rappeler : ce sont les socialistes et le Gouvernement de Michel Rocard qui ont créé et mis en place les quotas laitiers, en 1984. A l'époque, toute la droite déversait des tombereaux d'insultes sur cette politique «administrée». La FNSEA, syndicat majoritaire n'hésitait pas à manifester violemment contre cette orientation.

Aujourd'hui, l'unanimité semble se faire sur l'indispensable maintien des quotas. Mais il est bien tard.

C'est sous la présidence française de l'Union européenne que les quotas laitiers ont été abandonnés, en novembre dernier.

Seules l'Allemagne et l'Autriche s'y sont opposées, la France s'étant abstenue. Les quotas vont être relevés de 1 % par an pendant 5 ans, avant d'être supprimés.

Certes, la Commission a proposé cet abandon dès 1999. Le Gouvernement de Lionel Jospin s'y était fermement opposé, et aucune décision n'avait été prise alors. Le premier accord européen visant à mettre un terme aux quotas, à échéance 2014, a été signé par M. Gaymard, ministre de l'agriculture du gouvernement Raffarin, en 2003.

M. Barnier a parachevé l'œuvre à la tête du conseil des Ministres européens en novembre 2008. Telle est la première cause de la crise.

Et la France a fait plus encore. Le gouvernement a mis en place un ensemble d'instruments juridiques internes dérégulateurs.

La dérégulation du marché du lait en France

Le prix du lait était fixé ces dernières années au sein de l'inter-profession, le CNIEL, qui émettait une recommandation nationale, revue chaque année, à laquelle chacune de ses composantes (industriels, coopératives et producteurs) se pliait.

Mais cette pratique a malheureusement dû cesser à la demande de la Direction Générale de la concurrence, de la consommation et la répression des fraudes (DGCCRF).

Au printemps dernier, la DGCCRF a attaqué la pratique de négociation tarifaire nationale des prix par l'interprofession laitière.

L'argument avancé d'une possible enquête européenne ne tient pas. Cette pratique est en effet compatible avec les règles de l'Union européenne. L'article 81 du traité CE exonère de la législation sur les ententes, les pratiques visant, soit à améliorer « la production ou la distribution », soit à favoriser le « progrès technique ou économique ». C'est exactement ce que visait la filière laitière.

En fait, l'action de la DGCCRF présentée comme « absurde » est justifiée uniquement par la politique interne du Gouvernement de M. Sarkozy. En mai 2008, celui-ci présentait la loi de modernisation de l'économie (LME) qui vise clairement la baisse des prix. Il a dès lors été décidé de libérer toutes les discussions entre les fournisseurs et la grande distribution qui détient désormais toutes les clefs de l'évolution des prix payés aux agriculteurs. La préservation des marges des distributeurs se fera au détriment des prix payés aux producteurs, quels qu'ils soient. Il s'agit d'une rupture fondamentale dans les modes de fixation des prix. La volatilité est ainsi plus grande et l'insécurité économique qui fragilise les exploitants agricoles s'installe.

Nous l'avions dénoncé au moment de la discussion de la loi. Défaire les régulations pour faire baisser les prix entraîne des dégâts économiques et sociaux pour les producteurs, donc pour les emplois en France. Les consommateurs n'ont pas vu baisser les prix du lait. Les éleveurs laitiers ont perdu 30%.

C'est la rançon de la politique économique du Gouvernement. Les éleveurs laitiers s'en rendent compte aujourd'hui, ils sont les premiers d'une liste qui ne va cesser de s'allonger.

Réforme des collectivités locales : attention danger!

Le Président de la République a commandé un rapport au Comité Balladur, et prochainement le Gouvernement devra se prononcer sur les projets de loi qui porteront cette réforme autour de quatre points principaux :

- ✓ L'organisation et les compétences des collectivités locales
- ✓ Les modes de scrutin
- ✓ La suppression de la taxe professionnelle
- ✓ La question du « Grand Paris »

Tout le monde s'accorde pour reconnaître la nécessité d'une réforme et un certain nombre de points de consensus se dégagent. Malheureusement le Gouvernement ne tient pas compte de ces travaux.

- ✓ **La clarification des compétences** de chaque niveau territorial avec la désignation d'une collectivité chef de file pour chaque compétence aurait été un premier pas utile vers plus de lisibilité. L'encadrement des financements croisés l'aurait accompagné avec le soutien des associations d'élus.
- ✓ **L'achèvement de la carte de l'intercommunalité** fait consensus tout comme la désignation explicite, au suffrage direct, des élus communautaires. Il est d'ailleurs regrettable que le projet ne fasse pas référence aux pistes avancées par le Comité Balladur visant à faire des intercommunalités à fiscalité propre des collectivités locales à part entière et ainsi, dans le même temps, à soumettre les mandats exécutifs de celles-ci au régime du cumul.
- ✓ **La question du statut de l'élu local** qui ne trouve pas de réponse en termes de protection sociale, de régime de retraite ou de reconversion. Elle est pourtant difficilement dissociable de celle sur l'interdiction souvent demandée du cumul de mandats.
- ✓ Enfin, **la réforme de la fiscalité locale**, à l'occasion de la suppression annoncée de la taxe professionnelle, aurait pu être l'objet d'un débat éclairé par les travaux de la commission des finances de l'Assemblée notamment, sur la mise en place d'un vrai système de péréquation entre collectivités plus ou moins favorisées.

Tout cela peut paraître compliqué, voire réservé à des techniciens du droit or c'est tout le contraire.

On touche à la vie quotidienne de tout le monde (logement, emploi, santé, éducation, transports,...).

On touche aussi à la démocratie. Aujourd'hui, les collectivités locales sont les premiers contre-pouvoirs face à Nicolas Sarkozy. En effet, celui-ci a profondément changé la façon de gouverner et déjà fait adopter un certain nombre de réformes qui lui permettent de concentrer tous les pouvoirs. Au-delà de ce que l'on pense de sa politique, c'est cette personnalisation qui est inquiétante.

- ✓ Le Gouvernement et le Premier Ministre ne sont que des exécutants, et tout le monde reconnaît que tout se décide à l'Élysée.
- ✓ Le règlement intérieur de l'Assemblée a été modifié profondément avec beaucoup moins de temps de parole et de possibilités de modifier les textes.
- ✓ Les médias nationaux, journaux ou télévisions, sont largement réformés aussi avec notamment la nomination du PDG de France Télévision par l'Élysée.

Du coup, cette réforme territoriale ressemble à une tentative de revanche sur les élections locales de 2004 et 2008 qui ont vu la gauche gagner de nombreuses collectivités.

Quoi qu'il en soit, le texte présente quatre dangers principaux à mes yeux et que nous allons essayer de combattre :

- ✓ **la création annoncée de « conseillers territoriaux »** qui remplaceraient les conseillers régionaux et généraux. Au prétexte de limiter le nombre des mandats, c'est le cumul des fonctions qui est ainsi institué. Ce dispositif sera illisible. Illisible du fait de l'imprécision réelle du texte en termes de partage de compétences entre régions et départements. Illisible du fait de la complexité et de la diversité des modes de scrutins pour des élus aux mêmes compétences. Cette annonce vide de son sens l'idée d'une organisation simplifiée et claire des niveaux territoriaux. De plus, l'argument avancé par l'UMP est que les élus coûteraient trop cher. Cet argument est faux car une fois la réforme faite, cela coûterait 40 millions d'euros de plus. Par ailleurs, c'est un mauvais argument quand on sait le travail fait par les élus, parfois les derniers services publics dans certaines petites communes.
- ✓ **la répartition des compétences et surtout le financement des projets** dans ce nouveau cadre. En voulant imposer un financement minimum de 50% à la charge de la collectivité maître d'ouvrage, qui décide et mène le projet, c'est un formidable frein qui sera mis aux investissements. Les communes rurales, souvent pauvres, ne pourront faire face. Comme les communes moyennes souvent au centre de bassin de vie et dont les équipements culturels, sportifs, scolaires sont souvent calibrés pour la population du bassin plus que de la seule commune. Sous prétexte de mettre fin à des financements croisés, qui représentent moins de 10% des budgets régionaux, et de clarifier, les collectivités les plus modestes seront interdites de projets.
- ✓ **la volonté affichée de mieux organiser les pouvoirs locaux et de poursuivre la décentralisation cache mal une volonté recentralisatrice.** Un point illustre ce danger ; il s'agit de l'intercommunalité. Si l'achèvement et la simplification de la carte de l'intercommunalité font consensus, la méthode retenue est révélatrice. Les élus locaux pourraient en 2012 opérer des choix volontaires arbitrés par les conseils municipaux et communautaires à la majorité qualifiée. Cela relèverait du bon sens si le même projet ne donnait pas aux préfets la possibilité d'imposer ces regroupements en 2013.
- ✓ **l'absence des citoyens.** Seule la création de « communes nouvelles » par fusion des communes membres de la même intercommunalité entraîne une consultation obligatoire des citoyens concernés. Pire les modes de scrutin seraient modifiés en même temps.

De plus, **la suppression de la taxe professionnelle fait peser de nombreux doutes sur les recettes qu'auront les collectivités locales.** Pas moins de quatre impôts ou dotations nouvelles : la cotisation locale d'activité (et sa cotisation complémentaire), la TASCOM, la taxe additionnelle sur les propriétés non bâties, un fonds d'Etat et une allocation appuyée sur un fonds de garantie. Malgré cela le compte n'y est pas et les incertitudes sont nombreuses. Quel avenir pour les fonds départementaux de péréquation ? Quels mécanismes de révision des bases d'imposition ? De plus, la création d'un fonds de garantie est la conséquence d'une compensation qui n'est que partielle par les nouvelles taxes. Le projet prévoit que cette dotation baisserait de 5% par an sur vingt ans, cette baisse annulera la possibilité de voir les recettes être actualisées par la revalorisation des bases.

Quand on sait que 75% de l'investissement public est fait par les collectivités locales, c'est inquiétant pour le soutien à l'activité économique. C'est inquiétant en Ardèche en particulier quand on sait que le fonds de péréquation de la TP au niveau départemental alimente largement le budget consacré par le Conseil Général à l'aide aux communes soit 28 millions d'euros par an pour financer les projets d'investissement.

Le texte devrait être examiné au Sénat puis à l'Assemblée cet automne. Cela promet donc un débat essentiel et long.

Privatisation de la Poste : c'est non!

Alors que la crise économique et financière a montré à quoi pouvait mener la logique du profit, le président de la République, le gouvernement et la direction de La Poste ont décidé de transformer La Poste en société anonyme.

Il s'agit de la privatisation programmée de La Poste car, chaque fois que l'Etat a effectué ce type d'opération, il a fait entrer des capitaux privés dans le capital, (France Telecom, EDF, GDF...), avec des conséquences immédiates comme la baisse de la qualité de service, les augmentations tarifaires et la priorité donnée à la rentabilité financière.

Pour préparer le terrain à cette privatisation, les derniers gouvernements et les dirigeants de la Poste ont volontairement limité les investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité du service postal et ont provoqué la réduction des coûts de personnel et la limitation des services pour les secteurs les moins rentables, ceux précisément qui relèvent de l'intérêt général.

Depuis 2002, plus de 6 200 bureaux de poste ont été fermés et plus de 51 000 emplois supprimés. La population en est la première victime avec la fermeture de milliers de bureaux de poste, l'espacement des tournées, l'allongement des files d'attentes et des délais de distribution du courrier, des mandats et recommandés.

Or, la Directive postale Européenne invoquée par le Gouvernement pour justifier le changement de statut de la Poste n'impose pas la privatisation de La Poste.

Une privatisation de la Poste entraînerait une détérioration accélérée du service aux usagers car c'est la rentabilité immédiate et les impératifs financiers qui prendraient le pas sur l'intérêt général.

C'est la raison pour laquelle, un Comité national regroupant plus de 60 organisations syndicales, associatives et politiques, dont le Parti Socialiste, a été créé en septembre 2008.

Le Comité national s'est adressé au président de la République pour lui demander d'organiser un référendum sur l'avenir de La Poste comme il en a la possibilité pour que l'ensemble de la population puisse se prononcer sur l'avenir du service public postal.

Malgré plusieurs pétitions rassemblant des centaines de milliers de signatures d'élus et d'usagers dans tous les villages, villes et départements de France, le Président Sarkozy a refusé de consulter la population.

Le Comité national a donc décidé d'organiser une consultation nationale sous forme d'une votation citoyenne sur l'ensemble du territoire français, le **samedi 3 octobre 2009**

Face à la menace de privatisation de la Poste, j'appelle tous les citoyens à participer à ce scrutin en votant massivement NON au projet gouvernemental.

Projet de loi pénitentiaire : une occasion manquée

Avec un taux d'occupation de 125%, les prisons françaises sont aujourd'hui surchargées. Cela représente évidemment des menaces pour la sécurité et l'intégrité des détenus comme de leurs surveillants. A la privation de liberté ne peuvent s'ajouter l'humiliation, l'abaissement de la personne, l'abandon des détenus à la violence et à la loi du plus fort, châtiments arbitraires et inhumains.

Dans ces conditions, il devient de plus en plus difficile, voire impossible, de préparer la sortie des détenus et de garantir leur réinsertion.

Après avoir été adopté en Conseil des Ministres en juillet 2008 puis par le Sénat en mars 2009, ce texte si urgent pour les prisons françaises est enfin examiné par l'Assemblée nationale. Les députés SRC ont dénoncé un recul majeur: la renonciation au principe de l'encellulement individuel (alors que 83% des détenus voudraient être seuls en cellule). La droite a repoussé des amendements de bon sens de l'opposition, comme l'amendement interdisant l'usage du Taser dans les prisons françaises.

En l'état, les députés du groupe SRC s'opposent à ce texte, considérant qu'il ne réforme pas suffisamment une institution qui fabrique aujourd'hui des récidivistes.

Le vote final aura lieu mardi prochain.

Crise économique en Sambre-Avesnois

La crise économique, malgré les incantations du Gouvernement adepte de la méthode Coué, est malheureusement encore loin d'être terminée, notamment dans l'Avesnois où les chiffres du chômage et de la pauvreté ne permettent aucun optimisme, et où de nombreuses entreprises restent menacées.

A ce propos, je trouve particulièrement cynique et irresponsable qu'un élu affirme que la situation économique de notre territoire pourrait être pire, comme si nous pouvions nous réjouir alors que, chaque jour, je rencontre un nombre croissant de nos concitoyens souffrant du chômage et de la baisse du pouvoir d'achat.

Je suis certes soulagé de la reprise par JSPM, filiale d'Areva, du personnel de ThyssenKrupp à Jeumont, ainsi que du maintien relatif de l'activité de MCA, cependant la vigilance reste de mise, notamment dans le Sud Avesnois.

C'est la raison pour laquelle, le 23 juillet dernier, **j'ai demandé à Monsieur le Sous-Préfet que la convention de revitalisation du territoire devant être signée en septembre pour soutenir les projets économiques dans le bassin de la Sambre s'applique plus généralement à l'ensemble de l'Avesnois**, et particulièrement au Sud du territoire particulièrement inquiet vis à vis de l'avenir du site Acument de Fourmies pour lequel un repreneur est actuellement recherché.

A ce sujet, je suis intervenu auprès du Préfet du Nord afin qu'un accompagnement particulier de ce dossier, critique pour le territoire soit rapidement mis en place.

D'autre part, la demande de dégrèvement de taxe professionnelle que j'avais fait parvenir à Monsieur le Ministre du Budget en faveur d'Acument Fourmies a reçu une réponse favorable. La modération devrait approcher les 100 000 euros.

Plus que jamais, en cette rentrée, je suis mobilisé aux côtés des entreprises et des salariés en difficultés pour les accompagner et relayer leurs demandes auprès des pouvoirs publics.

Aménagement de la Route Nationale 2

L'opération « RN2main » menée dimanche dernier a permis de montrer l'unité et la détermination d'une très grande majorité d'élus de Sambre-Avesnois, rejoints et soutenus par ceux de l'Aisne, pour obtenir de l'Etat qu'il aménage enfin l'ensemble de la RN2 entre Bettignies et Laon, route qu'il a conservée dans son domaine strict de compétence au motif qu'elle représente à ses yeux un axe stratégique.

Je veux à présent m'appuyer sur cette dynamique pour porter notre message à Paris et nous faire entendre du Gouvernement.

C'est la raison pour laquelle, j'interrogerai dans les prochaines semaines le Secrétaire d'Etat chargé des transports, et lui rappellerai notre demande, déjà formulée l'année dernière avec Jean-Pierre Balligand, d'inscrire au budget 2010 les crédits d'études nécessaires à la finalisation de la liaison entre Etroeungt et Laon sans laquelle l'ensemble du tracé perd toute efficacité.

Réouverture de la Sambre

Depuis 2006, tous les projets d'investissements en cours le long de la Sambre, soit plus de 15 millions d'euros, **sont compromis par la fermeture du vétuste pont-canal de Vadencourt dans l'Aisne** qui empêche toute navigation sur le canal de la Sambre à l'Oise, et transforme la Sambre en voie sans issue.

Aujourd'hui, seule la reconstruction dans les meilleurs délais de ce pont-canal, chantier estimé à **3,1 millions d'euros** – montant faible comparé aux 100 millions engagée pour l'Oise et aux 3,5 milliards investis dans le futur canal Seine-Nord - permettrait de rouvrir la Sambre et de sauver ces projets. Cependant, Voies Navigables de France (VNF), propriétaire de l'ouvrage, refuse d'engager les travaux.

Devant un tel gâchis, l'ensemble des élus communaux, départementaux et régionaux, depuis Namur en Belgique jusqu'à La Fère dans l'Aisne, en passant la Sambre-Avesnois, se mobilise pour **mettre l'Etat et VNF devant leurs responsabilités**, et obtenir la réouverture de la Sambre.

Cette mobilisation s'est notamment exprimée lors de deux réunions des « états généraux de la Sambre », le 31 janvier à Vadencourt et le 22 mai à Hautmont.

Suite à mon intervention sur ce sujet à l'Assemblée nationale, et à plusieurs rencontres avec des membres du cabinet de Jean-Louis Borloo, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, une première avancée a été obtenue, via le mandatement d'**un expert**, Monsieur Verdeaux, afin d'évaluer le potentiel de développement de la Sambre, et de définir les pistes d'un partenariat possible entre VNF, l'Etat, et les collectivités locales pour la reconstruction du pont-canal de Vadencourt et de celui de Macquigny, dont l'état de dégradation est similaire.

Les premières conclusions rendues publiques semblent positives. Je reste cependant mobilisé et vigilant pour obtenir des concrétisations rapides.

Lycée agricole de Sains-du-Nord

A l'occasion de la rentrée scolaire, nous pouvons tout particulièrement nous réjouir et nous satisfaire de la préservation du Lycée agricole Charles Naveau de Sains-du-Nord qui était, il y a encore quelques mois, menacé de fermeture à court terme.

Face à l'inquiétude d'hier, je me suis mobilisé aux côtés de l'équipe administrative, des personnels et des élus pour convaincre le Ministre de l'Agriculture, à l'occasion de différents entretiens, de l'opportunité de maintenir cette structure de formation au cœur du Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Le soutien du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, partenaire convaincu et déterminé à sauvegarder l'établissement, grâce à un accompagnement financier et à une stratégie d'investissement remarquables, a permis de faire pencher la balance en notre faveur.

Dès 2009, le renouveau de l'établissement s'appuie donc sur deux atouts majeurs :

- une nouvelle filière « Aménagement des espaces naturels », en attendant l'ouverture en 2010 d'un CAP « entretien des espaces naturels »,
- la réalisation, par le Conseil Régional, de travaux importants sur la ferme du Défriché, afin de la moderniser et de l'adapter aux attentes des élèves et des enseignants (4 salles de classes ont déjà été réhabilitées, ainsi qu'un bloc sanitaire et le pôle administratif. Les vestiaires seront opérationnels début octobre.)

A ce jour, 96 élèves en formation initiale et 66 apprentis fréquentent l'établissement. Ces chiffres, s'ils sont encourageants, ne doivent pourtant pas nous conduire à relâcher nos efforts.

Aujourd'hui, le lycée Charles Naveau de Sains-du-Nord a un beau challenge à relever, celui

d'être aux côtés des agriculteurs pour les aider à relever les défis colossaux qui se présentent à eux en ce début de 21e siècle. C'est ensemble, avec tous les acteurs concernés et impliqués, que nous réussirons.

Le Pôle d'excellence Rural « Pierre & Bois »

L'objectif d'excellence du Territoire de Fourmies-Trélon est de valoriser les matériaux naturels locaux Pierre et Bois dans le cadre de la relance de ces filières organisées autour du développement d'unités artisanales de production et d'exploitation innovante de ces deux matériaux, en terme économique, culturelle et touristique.

Je suis particulièrement impliqué dans ce dossier, convaincu que les matériaux naturels locaux peuvent être une réponse économique génératrice d'emplois et de développement durable pour le territoire.

Avec l'aide des élus du territoire, considérant que la relance de l'utilisation et de la valorisation des matériaux naturels locaux Pierre et Bois, est aujourd'hui, plus que jamais d'actualité en Europe et notamment en France face à la concurrence des matériaux de synthèse et à l'importation croissante sur le marché de matériaux exotiques (pierres exotiques, notamment pierres de chine, et bois exotiques) le dossier de candidature est déposé auprès des différents partenaires institutionnels et des entreprises.

De plus, à l'heure où la valorisation du patrimoine devient une économie à part entière, génératrice d'emplois et d'identité dans de nombreux territoires ruraux, les matériaux naturels et les savoir-faire qui y sont liés, se raréfient et ne sont plus que très peu intégrés dans les nouvelles réalisations et la rénovation.

C'est pour essayer de renverser cette tendance qui, involontairement, privilégie des matériaux préfabriqués ou importés, au détriment des ressources naturelles et locales, que la démarche de relance de la filière matériaux naturels locaux a été initiée par les élus du Territoire de Fourmies-Trélon.

Compte tenu de mon implication, j'ai été désigné pour assurer la coordination globale du projet ainsi que le comité de pilotage.

Labellisé au niveau National en fin d'année 2007, le dossier, porté par les 2 Communautés de Communes du Territoire de Fourmies-Trélon (ACTION Fourmies et Environs et GUIDE du Pays de Trélon) et par l'Ecomusée de l'Avesnois, se concrétise aujourd'hui avec **la pose, le 5 septembre dernier, de la première pierre de l'unité de production de pierres locales. Ce premier dossier apporte au territoire plus de 487.685 € de subventionnement.**

Reste aujourd'hui à finaliser le lancement de la **station d'imprégnation axiale des bois qui devrait avant la fin de l'année se fixer à Anor et pour lequel les financements obtenus s'élèvent à la somme de 977.920 €.**

Démographie médicale & permanence des soins en Sambre-Avesnois

Particulièrement préoccupé par cette situation, j'ai convaincu les Maires et les professionnels de santé de s'associer à une réflexion globale sur ces problématiques.

La santé est l'une des premières préoccupations des Français confrontés à de nouveaux risques, et à de nouvelles problématiques sanitaires (vieillesse de la population, déséquilibres de l'offre de soins, coût...).

Parallèlement, le **recours aux soins est tardif, surtout dans notre région**, le plus souvent pour des raisons socio-économiques et culturelles.

De plus, **l'offre de soins est paradoxalement largement inférieure à celle de la majorité des autres régions** ; elle se caractérise par un équipement hospitalier déficitaire en nombre de lits et places et sous-doté en terme de moyens, ainsi que par une sous densité de la démographie des professionnels de santé.

Ces lacunes concernent aussi bien le secteur de la médecine de ville que le secteur hospitalier. Cette disparité étant encore aggravée par **une inégale répartition sur le territoire, avec une forte polarisation de l'offre de soin autour de la métropole lilloise.**

Pour autant le nombre de médecins n'a jamais été aussi élevé et la pénurie de médecins qui se dessine pour les deux décennies à venir est plutôt à rapprocher de la croissance des besoins de santé liés au vieillissement (développement des maladies chroniques notamment).

Malheureusement, **la Sambre-Avesnois en général, et le Sud Avesnois en particulier, n'échappent pas à cette tendance et doivent même faire face à une situation particulièrement délicate, tant au niveau de ses difficultés sanitaires et sociales, que des faiblesses de son système de soins.**

Depuis deux ans, conscient de ces enjeux pour l'avenir du territoire et de sa population, **j'ai organisé des rencontres-débats avec l'ensemble des médecins généralistes du Territoire**, ainsi que des représentants de l'URCAM, de l'URMEL, de la DDASS et du Conseil de l'Ordre des médecins, afin d'échanger **sur les problèmes liés à la démographie médicale et à la poursuite de la permanence des soins dans le Sud Avesnois.**

La désertification médicale est déjà lourdement ressentie en Sambre-Avesnois, avec notamment des difficultés croissantes pour trouver un médecin généraliste ou obtenir un rendez-vous chez un spécialiste.

Le diagnostic territorial relatif à l'offre de soins réalisé par la Mission Régionale de Santé sur le Canton de Trélon confirme l'existence de problématique dans ce domaine et classe ses Communes en Zones sous-dotées ou très sous-dotées en médecins généralistes.

Le problème de démographie médicale est donc bien réel (existe également une même problématique moins prégnante pour les paramédicaux). Les causes sont nombreuses et relèvent de facteurs généraux et de facteurs propres à l'Avesnois (répartition géographique nationale déséquilibrée des médecins généralistes, préférence des jeunes médecins pour des spécialisations au détriment de la médecine générale perçue comme trop contraignante, féminisation de la profession, éloignement du CHU de Lille, enclavement du territoire qui souffre d'un manque d'attractivité, etc.).

En conséquence, **les organisations des soins vont être bouleversées** dans les années à venir par le manque de professionnels eu égard aux besoins et par les évolutions tant technologiques qu'économiques. De plus, **les professionnels de santé modifient leur rapport à l'exercice de leur métier et souhaitent bénéficier d'une meilleure qualité d'exercice professionnel.**

Un certain nombre de ces nouvelles organisations émergent déjà avec plus ou moins de réussite (réseaux, transferts de tâches, lien Ville Hôpital, maisons médicales de garde, regroupement de professionnels...), d'autres restent à imaginer...

Ces solutions qui nécessitent la mise en œuvre d'une politique sociale de santé publique équilibrée et adaptée aux besoins de la population.

Afin de prendre la mesure du problème et lui apporter des solutions, Jean-Luc Pérat a initié un dialogue constructif avec les médecins généralistes, notamment ceux des secteurs de garde de Fourmies et de Trélon.

Trois rencontres ont été organisées à ce jour, la dernière le 13 mai dernier à laquelle ont également participé des représentants de l'Assurance Maladie URCAM, du service Santé du Conseil Régional Nord Pas de Calais, de l'Ordre des Médecins, de la DDASS, ainsi que les 12 Maires du Canton, un Bourgmestre Belge, les 2 Présidents des Communautés de Communes de notre territoire et l'ensemble des médecins du secteur.

Riches en réflexion et en propositions, elles ont permis de cibler la faible attractivité de nos territoires vis à vis des professionnels de santé comme cause principale de la pénurie locale de praticiens, mais ont également montré l'inefficacité des systèmes d'incitation financière ou matérielle classiques vis à vis de jeunes médecins pour qui l'installation en zone rurale est souvent synonyme de volume de travail lourd et contraignant, ainsi que d'isolement professionnel, culturel et social.

Le travail ainsi débuté souhaite se poursuivre pour déboucher sur des concrétisations rapides, comme une mise en réseau renforcée des praticiens ou une meilleure promotion de notre territoire auprès des étudiants en médecine.

C'est dans cet esprit, **que l'ensemble des participants à ces réunions a unanimement manifesté le désir de s'entourer d'une ingénierie spécialisée pour mener une étude** dont les objectifs sont les suivants :

- **promouvoir une politique sociale et de santé publique équilibrée et adaptée aux besoins de la population,**
- résorber les déficits de la démographie médicale et paramédicale.

Avec les médecins et les partenaires présents à ces réunions, ont été abordées de nombreuses idées pour inverser la tendance.

Aujourd'hui, **faute d'un pilotage efficace de l'offre de soins, les inégalités d'accès aux soins s'accroissent malheureusement.**

Le Territoire a donc accepté de mener une réflexion nécessaire et préalable à la mise en œuvre d'une politique sociale et de santé adaptée aux problématiques et répondant aux besoins de la population.

L'Urcam et le Conseil Régional devraient apporter un financement à hauteur de 80% du coût de cette étude qui sera lancée fin octobre. Les premiers résultats étant attendus pour le printemps.

Réorganisation des structures intercommunales : « Une meilleure organisation pour mieux faire »

Les Communautés de Communes Action Fourmies et Environs et Guide du Pays de Trélon sont aujourd'hui associées dans un certain nombre de démarches partagées (ancien Contrat de Développement Rural, Pôle d'Excellence Rurale, démarche de Pays, SCOT, syndicats, ...)

Cependant, tant au niveau local (mise en place du Pays et du projet de territoire, passage en TPU de la Communauté de Communes Action Fourmies, transfert récent de la compétence Ordures Ménagères au Guide) que national (Loi relative aux Libertés et Responsabilités locales, réforme des dotations d'État, crise économique), les évolutions actuelles relancent la nécessité de mener une réflexion-action sur l'optimisation de l'échelon intercommunal (dissolution de syndicat), voire sur un éventuel rapprochement des deux Communautés.

Cette réflexion, actualisation d'une précédente étude sur le sujet, permettra de porter un éclairage technique et financier sur les possibilités et les enjeux de cette optimisation des compétences et des relations entre les deux Communautés.

De même, les élus de la Communauté de Communes Action Fourmies et Environs s'interrogent sur les moyens d'optimiser l'organisation de l'intercommunalité sur leur territoire, afin de se positionner idéalement dans les mouvements de réorganisation qui interviendront dans les prochaines années.

Pour moi, l'anticipation de ces mouvements est aujourd'hui une priorité pour notre territoire.

Le Pôle intercommunal de développement économique

Je souhaite en faire un véritable outil au service de développement du territoire

L'ambition du projet de création du Pôle Intercommunal de Développement Économique est d'offrir un véritable guichet unique de l'accompagnement des projets à vocation économique, pour contribuer à la redynamisation de notre tissu économique.

En effet, cette structure d'envergure visera à apporter une réponse adaptée et originale à l'ensemble des porteurs de projets, quelque soit la nature de la demande (recherche de bâtiments industriels, aide à la création d'entreprise, accompagnement au montage ou à la structuration de projet, recherche de financements, accompagnement à la reprise d'activités,...) ou de l'activité (commerciale, artisanale, industrielle, touristique,...).

Pour parvenir à ce guichet unique, l'idée consiste à regrouper au sein d'un même bâtiment (le Pôle Intercommunal de Développement Économique) le siège de la Communauté de Communes, une ruche d'entreprises, ainsi que les professionnels de l'accompagnement de projets.

La Communauté de Communes deviendrait alors un organisateur ou un coordonnateur de l'accompagnement de porteurs de projets, mobilisant les compétences des organismes ou structures en fonction des besoins exprimés.

Présentation du projet

Une des clés du succès d'une ruche d'entreprises est son inscription claire dans une dynamique et une cohérence territoriale de développement.

Fort de ce constat, le territoire souhaite créer un Pôle Intercommunal de Développement Économique regroupant dans un bâtiment moderne (*intégrant les normes de Haute Qualité Environnementale*) et adapté, son ambition de re-développement économique. La mutualisation de certains services, la proximité des bâtiments de la Communauté de Communes et de la Ruche d'entreprises et la présence organisée des professionnels de l'accompagnement et de la création d'entreprises permettront de proposer une offre diversifiée de réponses en terme d'immobilier d'entreprises et d'accompagnement global des porteurs de projets.

Le projet prévoit la construction de sept ateliers et de sept bureaux sur un terrain situé sur la zone d'activités de la Marlière de Fourmies, les bureaux des services de la Communauté de Communes ainsi que ceux du pôle commun nécessaire au travail en réseau avec les différents partenaires de ce projet.

Au total, ce projet comprend la construction de près 1 496 m² de surfaces utiles : 936 m² pour les locaux dédiés aux créateurs (*partie Ruche d'entreprises en orange sur le plan et annexe*), 277 m² pour le siège de la Communauté de Communes (*en bleu sur le plan*) et 283 m² pour les espaces mutualisés (*en jaune sur le plan*) qui regrouperaient un accueil secrétariat, une grande et une petite salle de réunions, une cafétéria et des sanitaires. Les professionnels de l'accompagnement et de la création d'entreprises y tiendraient des permanences et pourraient recevoir, dans un cadre organisé les différents porteurs de projets.

A ce titre, trois bureaux du Pôle Commun seront réservés aux partenaires suivants : Espace boutique de gestion (qui dispose d'un bureau à Fourmies), la CCI (qui assure déjà une permanence à Fourmies dans les locaux du Palace, la Chambre des Métiers, Thiérache Initiative (qui dispose d'un bureau à Fourmies), Face Thiérache, etc ... la liste n'est pas exhaustive.

Le calibrage du projet réalisé en étroite collaboration avec le Directeur Général Adjoint de la Direction de la Planification et de l'Action Économique du Conseil Général du Nord et du Directeur Général de la Régie Départementale des Ruches d'Entreprises permettrait de prévoir l'accueil sur le site de 10 entreprises en

permanence et l'intégration de 3 ou 4 entreprises par an.

<u>Coût prévisionnel global de l'opération :</u>	2.000.000 € HT
<u>Calendrier prévisionnel :</u>	réalisation 2010 – 2011
<u>Localisation :</u>	Fourmies, zone de la Marlière

En responsabilité sur ce dossier, j'ai porté et soutenu ce projet auprès de Bernard DEROSIER, Président du Conseil Général et de Patrick KANNER, son premier vice-président. La réponse Départementale devrait intervenir dans quelques semaines ainsi que le niveau de son soutien financier.

Commémoration du 70e anniversaire de la mort de Léo Lagrange

Le 9 juin 2010 marquera le 70e anniversaire de la mort héroïque de Léo Lagrange face à l'envahisseur nazi.

Lors d'une cérémonie patriotique, Jean-Claude Breucq, Maire d'Avesnelles, m'a fait part de son souhait de lui rendre hommage en repositionnant la stèle qui lui est dédiée à un endroit plus valorisant.

Je lui ai alors suggéré, afin de donner à cet événement particulier toute la mesure qu'il mérite, et de transmettre aux jeunes la mémoire de Léo Lagrange et de son action, l'organisation d'une manifestation de plus grande ampleur pouvant s'étendre sur tout un week-end, et comporter plusieurs actions (inauguration d'une nouvelle stèle, exposition, projection de films et de documentaires, conférences-débats, travaux en collaboration avec les écoles...).

Un comité technique vient d'être constitué afin d'en arrêter précisément le contenu.